

ANNEXE : DEFINITIONS

Chiffre d'affaires. (Ventes de marchandises (revente en l'état)) + (production vendue de biens et de services). Il est ici déterminé hors taxes.

Création d'entreprise. Elle se matérialise par l'immatriculation de l'unité au répertoire SIRENE. Le concept de création d'entreprise inclut **création pure, reprise et réactivation.**

DADS. La « Déclaration Annuelle des données sociales relatives aux salaires et autres rémunérations » est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise ayant employé des salariés au cours de l'année civile. Dans ce document, les employeurs sont tenus de communiquer, pour chaque établissement, annuellement, aux organismes de Sécurité sociale d'une part, à l'administration fiscale de l'autre, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun le montant de rémunérations salariales perçu.

Densité libérale. Nombre d'entreprises libérales ou de professionnels libéraux pour 100 000 habitants.

Effectif non salarié en équivalent temps plein. Moyenne annuelle en équivalent temps plein de l'effectif non salarié comprenant l'exploitant individuel, les associés ou aides familiales, les stagiaires non rémunérés ...

Effectif salarié. Dans cette brochure, ce terme a une signification différente selon la source de données :

- **DADS** : effectif salarié au 30 juin.
- **SIRENE** : effectif salarié au 31 décembre n (ou au premier janvier n + 1) ; l'effectif d'une entreprise (variable EFENM) est la somme des effectifs de ses établissements au 31 décembre.
- **FICUS** : moyenne annuelle de l'effectif salarié déclaré dans la liasse fiscale.
- **UNEDIC** : effectif salarié au 31 décembre (ou encore au premier janvier n + 1).

Entreprise. D'après le règlement européen sur les répertoires d'entreprises du 22 juillet 1993, c'est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décisions [...] ».

Entreprise libérale. Personne physique ou morale disposant d'une comptabilité propre et qui exerce, en toute indépendance, avec une responsabilité civile professionnelle, une activité dans le domaine de la santé, juridique, judiciaire, technique ou commercial (au sens de la nomenclature d'activités française NAF).

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL). Société qui résulte de la volonté d'une seule personne.

Etablissement. Unité locale (usine, magasin, bureau ...) située en un lieu topographiquement isolé où s'exerce l'activité de l'entreprise. Une entreprise comprend (au moins) un ou plusieurs établissements.

Frais de personnel. Ils regroupent à la fois l'ensemble des rémunérations allouées au personnel, congés payés, indemnités de préavis de licenciement, suppléments familiaux et l'ensemble des charges sociales des salariés et des non-salariés, obligatoires ou volontaires.

Industries, commerces, services (ICS). Le champ ICS inclut l'ensemble des entreprises sauf celles relevant de l'agriculture, des activités financières (banques et assurances) des locations immobilières, de l'administration et des activités associatives.

Médecins salariés : le nombre estimé de médecins salariés se déduit de l'estimation globale fournie par le répertoire Adeli et du nombre de médecins libéraux (source : DREES).

Micro - entreprise (régime fiscal). Peuvent opter pour le régime fiscal de la micro-entreprise, les entreprises individuelles réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 80 000 euros pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir un logement (hôtellerie,

locations de meublés...), et à 32 000 euros pour les autres prestataires de services relevant des BIC et les professionnels relevant des BNC.

Aucune information économique (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, activité exercée) n'est disponible à ce jour sur ces entreprises, seul leur nombre global est connu et estimé à environ 300 000, non compris les activités de location immobilière.

NACE. La nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) a été adoptée en 1990 afin d'établir une nomenclature statistique commune des activités économiques dans la Communauté européenne garantissant la comparabilité entre nomenclatures nationales et nomenclatures communautaires et, partant, entre statistiques nationales et statistiques communautaires.

Une version révisée de la NACE est en vigueur depuis le 1er janvier 2003 (NACE rév. 1).

NACE- Rev 2. Nomenclature d'activités des communautés européennes (révisée en 2003) dite NACE cette nomenclature d'environ 500 postes à quatre positions numériques est articulée avec la nomenclature des Nations Unies (CITI - Rev 4) pour les deux premières positions. De nouvelles nomenclatures (NACE - Rev 3, CITI - Rev 5 NAF - Rev 2) seront mises en place en 2007/2008 après la légère révision de 2003.

NAF. La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2003 est la nomenclature d'activités française (NAF rév 1). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév 1.1) mais elle est plus détaillée au niveau des classes.

NAF- rév 1. Nomenclature d'activités française (révisée en 2003) : la NAF rév 1 comporte cinq niveaux : 17, 31, 62, 224, et 712 postes. Cette nomenclature est strictement articulée avec la NACE - rév 2. Elle comprend quatre positions ; les trois premières, numériques, sont strictement celles de la NACE, la quatrième, alphabétique, peut détailler la quatrième position de la NACE. Elle est révisée en 2007/2008 et ne peut donc pas être prise en compte dans les données publiées.

Polyactif : un polyactif est un professionnel qui exerce soit plusieurs activités libérales, soit une activité non libérale (soit une activité agricole, soit une activité salariée) en plus de son activité libérale.

Professions réglementées. Professions pour lesquelles le législateur est intervenu. On distingue 3 types de professions réglementées : les professions organisées par la loi, sous tutelle d'un ministère, les professions à exercice réglementé et les professions organisées contractuellement.

- **Professions organisées par la loi, sous tutelle d'un ministère :** professions organisées en ordre et pour lesquelles le législateur prévoit les conditions d'inscription, la composition des organes représentatifs, les conditions d'exercice, les disciplines et l'arbitrage.
- **Professions à exercice réglementé :** professions regroupées en syndicats ou associations et pour lesquelles la réglementation concerne l'exercice professionnel (exigence d'un diplôme notamment).
- **Professions organisées contractuellement :** professions concernant le cas particulier des agents généraux d'assurances.

Professions non réglementées. Professions dont les activités sont exercées sans organisation spécifique et sans obligation de diplôme.

Retraité – actif. Professionnel indépendant qui continue d'exercer son activité, même partiellement, tout en bénéficiant des versements de sa retraite.

Revenus des professionnels libéraux (source CAMPLIF et CAMPLP) : le revenu calculé par profession correspond au montant de l'assiette sociale sur laquelle est basé le calcul de la cotisation d'assurance maladie-maternité, rapporté au nombre de cotisants.

- Le montant de cette assiette comprend l'ensemble du revenu professionnel des activités non salariées non agricoles. Ce revenu professionnel correspond à celui retenu pour le calcul de l'impôt sur le revenu avant application des allègements, déductions et exonérations prévus par le code de la Sécurité Sociale (art. L 131-6).
- Le nombre de cotisants correspond à l'ensemble des professionnels libéraux actifs et retraités - actifs, à l'ensemble des polyactifs exerçant une activité salarié en plus de leur activité libérale et aux polyactifs exerçant une activité agricole en plus de leur activité libérale, dès lors que leur activité libérale constitue leur activité principale.

Salarié à temps complet. Salarié non intermittent travaillant au moins à 80 % de l'horaire à temps plein de l'établissement employeur.

Secteur. Un secteur d'entreprises ou d'établissements rassemble l'ensemble des unités ayant la même activité *principale*, par référence à la nomenclature française d'activités NAF.

Société en nom collectif (SNC). Société dans laquelle les associés ont tous la qualité de commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.

Société anonyme (SA). Société dans laquelle les associés possèdent un droit représenté par un titre négociable (action) et ne sont pas tenus du passif au-delà de leur apport personnel.

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL). Société commerciale, constituée par les membres de professions libérales réglementées (par exemple les laboratoires d'analyse médicale) afin d'exercer en commun leur activité par la création d'une personne morale, empruntant la forme de SARL, tout en restant de nature civile par son objet et inscrite sur une liste ou un tableau.

Société civile professionnelle (SCP). Personne morale constituée entre des officiers ministériels ou des personnes physiques exerçant une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou encore dont le titre est protégé (avocats, ...).

Société civile de moyens (SCM). Société de groupement de moyens ayant pour objet exclusif de faciliter à chacun de leurs membres l'exercice de son activité.

Taille des entreprises. On exprimera les classes de taille en termes d'emplois salariés :

0 à 9 salariés et indépendantes : micro - entreprises ;

0 à 19 salariés et indépendantes : très petites entreprises (TPE) ;
0 à 249 salariés et indépendantes : petites et moyennes entreprises (PME) ;
250 salariés et plus : grandes entreprises.

Taux de charge : le taux de charge sert à établir le revenu libéral net des professions de santé à partir des honoraires que ces derniers perçoivent. La DREES calcule ces taux de charge en prenant en compte les cotisations sociales personnelles, les impôts et taxes (liés à l'activité professionnelle libérale : TVA, taxe professionnelle, taxe foncière, taxe sur les salaires... et la CSG déductible) et les autres charges.

UNEDIC, ou Union Nationale pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce. Les statistiques d'emplois élaborées par l'UNEDIC couvrent également les services marchands depuis 1970.

Valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs. (Chiffre d'affaires) + (production stockée) + (production immobilisée) + (subventions) - (consommations intermédiaires) - (impôts hors impôts sur le bénéfice et hors TVA). Elle est dite *brute* car elle ne déduit pas l'amortissement.